



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Le 5 septembre 2013

Le 3 novembre 2013, vous aurez le privilège d'exercer votre droit de vote en vue du choix des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, mais avant, si cela vous intéresse, vous pouvez devenir membre du conseil municipal en présentant votre candidature comme maire/mairesse ou comme conseiller/conseillère.

Le droit de vote est un droit démocratique fondamental que vous pouvez exercer en autant que votre nom soit inscrit sur la liste électorale de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Le directeur général des élections du Québec transmettra à la municipalité dans la semaine du 15 septembre 2013, la liste des électeurs domiciliés et ensuite nous y ajouterons les propriétaires non-résidants suivant un calendrier électoral transmis aussi par le directeur général des élections du Québec.

Le 4 octobre 2013 à 16h30, vous pourrez savoir s'il y aura des élections municipales et nous vous transmettrons des renseignements qui pourront vous servir s'il y a élections le 3 novembre prochain. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec le soussigné du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, au bureau de la municipalité : 418-325-2841.

René Roy, président d'élection

RÉSUMÉ DU CALENDRIER ÉLECTORAL

20 septembre 2013	Avis public d'élection (dernier jour).
20 septembre 2013 au 4 octobre 2013	Période pour la production des déclarations de candidatures : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Le vendredi 4 octobre de 9h00 à 16h30 (bureau ouvert sur l'heure du dîner).
29 septembre 2013	Dernier jour, pour les propriétaires uniques et les occupants uniques, pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt. Dernier jour, pour les copropriétaires et les cooccupants, pour transmettre à la municipalité une procuration électorale avant son dépôt.
4 octobre 2013	Date limite pour la confection de la liste électorale. Dépôt de la liste électorale. Proclamation des candidats élus sans opposition.
12 octobre 2013	Avis public de la révision de la liste électorale (s'il y a lieu).
12 octobre 2013	Avis public aux propriétaires uniques et copropriétaires indivis d'un immeuble, aux occupants uniques et cooccupants d'un établissement d'entreprise.
21 octobre 2013, de 10h00 à 13h00 et de 19h00 à 22h00	Période pour les demandes d'inscription, de radiation ou de correction d'un nom sur la liste électorale.
24 octobre 2013	Avis public du scrutin (dernier jour).
25 octobre 2013	Entrée en vigueur de la liste électorale.
27 octobre 2013	Vote par anticipation de 12h00 à 20h00, dans la salle du Centre communautaire Charles-Henri-Lapointe, 100 rue de la Fabrique.
3 novembre 2013	Jour du scrutin de 10h00 à 20h00, dans la salle du Centre communautaire Charles-Henri-Lapointe, 100 rue de la Fabrique.